DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance publique du 25 février 2025 Point n°20

Présents :
Monsieur Luciano D'Antonio, Bourgmestre - Président;
Monsieur Mathieu Messin, Monsieur Karim Mariage, Monsieur Francis Collette, Monsieur Giuseppe Livolsi, Madame Guiseppina Ninfa, Échevins;
Monsieur Olivier Mathieu, Madame Sylvie Muratore, Monsieur Lino Rizzo, Monsieur Guiseppe Scinta, Monsieur Antonio De Zutter, Monsieur Abdellatif Soummar, Monsieur Lionel Pistone, Monsieur Salvatore Carrubba, Monsieur Maxim Cocu, Madame Santa Territo, Monsieur Olivier Hermand, Monsieur Christophe Anastaze, Monsieur Didier Golinveau, Monsieur Anthony Smets, Monsieur Alain Desmet, Madame Wendy Kelfaoui, Monsieur Raphaël Sarnelli, Madame Margie Cauffriez, Madame Aurélie Blanchez, Madame Elisée Zola Luyindula, Conseillers;
Madame Dalila Gallez, Présidente du CPAS;
Monsieur Pascal Rétif, Directeur général;

Excusé :
Monsieur Jean-François Lacomblet, Conseiller;

OBJET : Règlement de Redevance sur le droit de place des forains - abrogation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu les dispositions légales en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales;
Vu le CDLD, les articles L3131-1 § 1ier 3°, L3132-1 et L1124-10 § 1ier, L1124-40 § 1ier;
Vu la délibération du Conseil communal du 30 novembre 2021 renouvelant le règlement de redevance sur le droit de place des forains pour les années 2022 à 2025;
Vu l'approbation de cette délibération par les instances de tutelle en date du 10 janvier 2022 ;
Vu la volonté du Collège Communal de participer à la relance de ce secteur;
Vu la communication du projet de règlement au Directeur Financier faisant fonction en date du 28/01/2025;
Vu l'avis du Directeur Financier faisant fonction remis en date du 28/01/2025, joint en annexe;
Vu les finances communales;
Sur proposition du Collège Communal en séance du 04/02/2025;

DECIDE

A l'unanimité,

Article unique: de marquer son accord sur l'abrogation du règlement-redevance sur le droit de place des forains pour les années 2022 à 2025 adopté par le Conseil communal en séance du 30 novembre 2021

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Directeur général,
(s) Pascal Rétif

Le Bourgmestre - Président,
(s) Luciano D'Antonio

POUR EXPEDITION CONFORME

Colfontaine, le 26/02/2025

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin délégué



Pascal Rétif

Francis Collette,
Echevin des Finances